



## DECLARATION DES PERFORMANCES

**SK\_P3\_MH\_2019**

1. Code d'identification du produit type :  
**SWISS KRONO P3 MH**
  
2. Numéro de type, de lot ou de série permettant l'identification du produit de construction conformément à l'article 11, paragraphe 4 :  
**Date de production (jour, mois, année) et numéro d'Ordre de Fabrication (OF) indiqués sur l'étiquette du paquet**
  
3. Usage(s) prévu(s), conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :  
**Usage intérieur en milieu humide en tant que composant non structurel**
  
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :  
**SWISS KRONO S.A.S.  
Route de Cerdon  
45600 SULLY-SUR-LOIRE  
FRANCE**
  
5. Adresse de contact du mandataire :  
**Non applicable**
  
6. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances conformément à l'annexe V :  
**Système 4**
  
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :  
**L'organisme notifié n'intervient pas en système 4**
  
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :  
**Non applicable**

## 9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles		Performances					Spécification technique harmonisée
1	Résistance en flexion $N/mm^2$	Épaisseur (mm)					
		10 ≤ e ≤ 13	13 < e ≤ 20	20 < e ≤ 25	25 < e ≤ 32	32 < e ≤ 38	
		15	14	12	11	9	
2	Qualité du collage	NA					
3	Cohésion interne (résistance en traction) $N/mm^2$	Épaisseur (mm)					
		10 ≤ e ≤ 13	13 < e ≤ 20	20 < e ≤ 25	25 < e ≤ 32	32 < e ≤ 38	
		0,45		0,40	0,35	0,30	
4	Durabilité (gonflement en épaisseur après 24h) %	Épaisseur (mm)					
		10 ≤ e ≤ 13	13 < e ≤ 20	20 < e ≤ 25	25 < e ≤ 32	32 < e ≤ 38	
		≤ 17	≤ 14	≤ 13		≤ 12	
5	Durabilité (résistance à l'humidité)	Épaisseur (mm)					
		10 ≤ e ≤ 13	13 < e ≤ 20	20 < e ≤ 25	25 < e ≤ 32	32 < e ≤ 38	
	Cohésion interne (traction) après essai cyclique $N/mm^2$	0,15	0,13	0,12	0,10	0,09	
		Épaisseur (mm)					
	Gonflement en épaisseur après essai cyclique %	10 ≤ e ≤ 13	13 < e ≤ 20	20 < e ≤ 25	25 < e ≤ 32	32 < e ≤ 38	
≤ 14	≤ 13	≤ 12		≤ 11			
6	Dégagement de formaldéhyde	Classe E1					NF EN 13986:2004 +A1:2015
7	Réaction au feu <sup>f</sup> Pour une densité minimale de 600 $kg/m^3$	Classe (hors plancher) <sup>g</sup>		Classe (plancher) <sup>h</sup>			
	Sans lame d'air à l'arrière du panneau <sup>ab</sup> Pour une épaisseur minimale de 9 mm	D-s2,d0		D <sub>fl</sub> ,s1			
	Avec lame d'air fermée ou ouverte ≤ 22mm à l'arrière du panneau <sup>c</sup> Pour une épaisseur minimale de 9 mm	D-s2,d2		-			
	Avec lame d'air fermée à l'arrière du panneau <sup>d</sup> Pour une épaisseur minimale de 15 mm	D-s2,d0		D <sub>fl</sub> ,s1			
	Avec lame d'air ouverte à l'arrière du panneau <sup>d</sup> Pour une épaisseur minimale de 18 mm	D-s2,d0		D <sub>fl</sub> ,s1			
	Sans restriction	E		E <sub>fl</sub>			

<sup>a</sup> Monté, sans lame d'air, directement sur un support constitué par un produit de classe A1 ou A2-s1,d0 ayant une masse volumique minimale de 10  $kg/m^3$ , ou au minimum par un produit de classe D-s2,d2 ayant une masse volumique minimale de 400  $kg/m^3$

<sup>b</sup> Un support de matériau isolant à base de cellulose de classe E au minimum peut être inclus s'il est monté directement sur le panneau, hormis pour les planchers

<sup>c</sup> Monté avec une lame d'air à l'arrière. Le revers de la cavité doit être constitué d'un produit de classe A2-s1,d0 au minimum ayant une masse volumique minimale de 10  $kg/m^3$

<sup>d</sup> Monté avec une lame d'air à l'arrière. Le revers de la cavité doit être constitué d'un produit de classe D-s2,d2 au minimum ayant une masse volumique minimale de 400  $kg/m^3$

<sup>f</sup> Un écran pare-vapeur ayant une épaisseur maximale de 0,4 mm et une masse volumique de 200  $g/m^2$  peut être monté entre le panneau et un substrat s'il n'y a pas de lame d'air entre eux

<sup>g</sup> Classe prévue dans le Tableau 1 de l'Annexe à la Décision de la Commission 2000/147/CE

<sup>h</sup> Classe prévue dans le Tableau 2 de l'Annexe à la Décision de la Commission 2000/147/CE

Caractéristiques essentielles		Performances					Spécification technique harmonisée
8	Perméabilité à la vapeur d'eau $\mu$ pour une densité moyenne de 600 $kg/m^3$	15 en coupelle humide 50 en coupelle sèche					NF EN 13986:2004 +A1:2015
9	Isolation aux bruits aériens $dB$ pour les fréquences de 1 kHz à 3 kHz	Epaisseur (mm)					
		16 mm	19 mm	22 mm	28 mm	38 mm	
		27	28	29	30	32	
10	Absorption acoustique $\alpha$ $dB$	0,10 de 250 Hz à 500 Hz 0,25 de 1 000 Hz à 2 000 Hz					
11	Conductivité thermique $\lambda$ $W/(m.K)$ pour une densité moyenne de 660 $kg/m^3$	0,13					
12	Durabilité biologique	Classe d'emploi 2					
13	Teneur en pentachlorophénol $ppm$	$PCP \leq 5$					

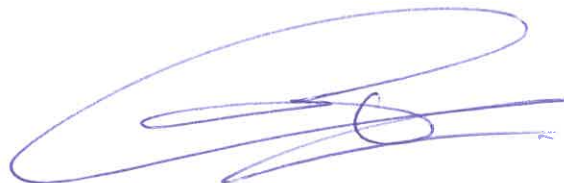
NA = Non Applicable

NPD = Performance Non Déterminée

Tolérances générales		
Tolérances en longueur et largeur	$\pm 5$ mm	EN 324-1
Tolérance en épaisseur (poncée)	$\pm 0,3$ mm	
Tolérance de rectitude des bords	1,5 mm/m	EN 324-2
Tolérance d'équerrage	2 mm/m	
Teneur en humidité (départ usine)	5 – 13 %	EN 322
Tolérance de la masse volumique moyenne à l'intérieur d'un panneau	$\pm 10$ %	EN 323

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Fait à Sully-sur-Loire, le 2 janvier 2019, pour le fabricant et en son nom par :



-----  
Vincent ADAM  
Président